

3/4

► Les services se rendent en vase clos. Dans ce « *tout petit monde* », comme dirait David Lodge, la déontologie souffre, mais les accords prospèrent

Le « deal » le plus efficace reste le contrat d'auteur, jamais honoré, signé par un journaliste. Une vieille ruse d'éditeur, pratiquée depuis toujours par Albin Michel, institutionnalisée par Jean-Claude Fasquelle quand il présidait aux destinées de Grasset : ami journaliste, puisque tu possèdes une surface d'influence, voudrais-tu me faire un livre. Même s'il ne doit jamais voir le jour ? Qu'importe, prends toujours cette belle avance. Moi, éditeur, j'assure à mes productions au mieux des louanges, au pis un silence inoffensif.

Mais les combines des journalistes ne sont rien en regard de celles de leurs employeurs. Les directeurs des grands journaux, des radios et les animateurs des chaînes de télévision peuvent publier ce qu'ils veulent, les éditeurs seront toujours prêts à payer. Ils sont précieux pour la promo. Les dirigeants des grandes chaînes sont encore plus intéressants : ils ont le pouvoir de transformer un roman en série télé ou en film de cinéma, dont ils

L'illustration suprême de cette logique incestueuse demeurera toujours le système des prix littéraires.

sont coproducteurs. Or l'éditeur récupère 50 % des droits d'une œuvre adaptée, sans compter les ventes engendrées par la réédition du livre adapté.

Enfin, l'illustration suprême de cette logique incestueuse demeurera toujours le système français des prix littéraires. Le micmac qui se met en place à la veille de l'été et qui trouve son aboutissement dans l'annonce finale des lauréats demeure un grand moment d'insalubrité éthique. La majorité des jurés est affiliée à une maison d'édition. Lorsque Hervé Bazin fut élu président du Goncourt, il passa du Seuil à Grasset, qui lui consentit un à-va-loir royal. La même maison se montra également généreuse avec André Stil, juré Goncourt, dont les romans ne se vendaient pas. Mais, en dépit de ses efforts, Grasset tient la présidence du Goncourt, actuellement occupée par Edmonde Charles-Roux, mais son influence décroît. Le couvert Grasset du défunt André Stil a été attribué à Bernard Pivot, chroniqueur dans *unf* média Hachette. Grasset, alors, se bat sur deux fronts : référence littéraire au sein d'Hachette, la maison de la rue des Saints-Pères redoute moins ses concurrents traditionnels (Gallimard, Le Seuil, Flammarion) que ses adversaires au

MÉDECINS.

Au service de l'industrie pharmaceutique ou des malades ?

Mis à part une poignée de militants de la lutte contre les conflits d'intérêts en matière d'information médicale, personne ne sait que le 28 mars 2007 devait marquer le début d'une révolution. Depuis ce jour, tout médecin s'exprimant dans les médias est tenu de faire connaître ses liens avec l'industrie pharmaceutique. Le principe était inscrit dans la loi depuis 2002, depuis que Bernard Kouchner, alors ministre de la Santé, a fait voter un texte rédigé par son conseiller Didier Tabuteau, instaurant un droit des malades. « *En 1993, alors que je dirigeais l'Agence du médicament, raconte l'ex-conseiller, une commission s'est réunie pour évaluer la sensibilité d'un test du sida. Huit des neuf experts qui y ont participé se prononcèrent pour le retrait.* » La décision est donc prise de retirer le test. « *Après, l'un des participants est venu me voir et m'a dit : "Si j'avais su que vous en tireriez des conséquences, je n'y aurais pas participé."* » « *Ce jour-là, j'ai su qu'il fallait une loi sur les conflits d'intérêts* », conclut Didier Tabuteau. Le texte a été voté, mais il a fallu attendre cinq ans avant la parution des décrets d'application, cinq années de pressions et de tergiversations. La révolution a du mal à se mettre en marche. Car, de ce jour de mars dernier,

aucune des sommités médicales qui dispensent leurs conseils dans les médias de masse ne se sent tenue d'informer le public de ses activités au service des laboratoires pharmaceutiques, ni même de l'informer qu'elle s'exprime en toute indépendance. Aucune mention particulière dans les émissions de radio ou de télévision. Aucune indication dans la presse écrite, et en particulier dans *Paris Match* qui, chaque semaine, ouvre ses colonnes à un grand ponte de la médecine afin qu'il vante un nouveau produit. *Marianne* a révélé (n° 542 du 6 septembre 2007) comment dans le numéro de *Paris Match* du 16 mai 2007 le Pr Roux, rhumatologue à l'hôpital Cochin de Paris, assure la promotion d'un médicament miracle de l'ostéoporose, le zolédronate. Le lecteur aurait tiré profit de savoir qu'en 2006 l'éminent professeur a déclaré à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) avoir perçu, en tant qu'expert, des « *rémunérations personnelles* » de Novartis, le laboratoire qui fabrique la molécule et cherche à obtenir une autorisation de mise sur le marché. Simple inobservation sans conséquence d'un texte tatillon ? Voire. Car la pression de l'information médicale peut conduire à des désagréments, ou, pis, à des morts évitables. L'affaire du traitement hormonal

sein du groupe... La guerre souterraine des éditeurs Hachette, qui oppose Olivier Nora (Grasset) à Claude Durand (Fayard) et Jean-Marc Roberts (Stock) a fait les affaires de Gallimard.

Chasse ouverte permanente

Actuellement, autour de la table chez Drouant, où se retrouvent les jurés du prix Goncourt, cinq dépendent directement ou indirectement de Gallimard. Dès lors, comment garantir l'impartialité d'un juré ? Ses choix risquent d'être toujours dictés par son allégeance contractuelle

à un éditeur. Est-ce aussi un hasard si, sur la première liste du Goncourt 2007, sur 15 livres sélectionnés, six ouvrages sont estampillés Gallimard ? Quand on sait que la France compte près de 400 maisons d'édition, pareil choix laisse songeur. En attendant, le lecteur feuillette les magazines, regarde la télévision, écoute la radio, et voit émerger certains titres. Il perce à jour, parfois, la recette de ces levains littéraires.

La cuisine peut être plus raffinée : qui saura qu'un éditeur a finalement accepté le manuscrit faiblard d'un journaliste

4
14

de la ménopause en est un cruel exemple : en Grande-Bretagne, 20 000 cancers du sein supplémentaires auraient été provoqués par ces traitements et 10 000 en France. Au début des années 2000, le très médiatique Pr Henri Rozenbaum mène, via l'Association française pour l'étude de la ménopause (Afem) dont il est le président, une campagne très efficace de promotion des hormones dans le traitement de la ménopause. A partir de 2002, des publications scientifiques de référence font état des risques de ces traitements. Au point que, dès l'année suivante, l'Afem recommande aux médecins de ne plus les prescrire. Qu'à cela ne tienne, l'Afem adresse un prospectus à tous les médecins, contestant les conclusions des études. « L'envoi leur a coûté 50 000 € », estime le Dr Dominique Dupagne, qui a épinglé les pratiques du Dr Rozenbaum sur son blog. « Qui a financé ? » s'interroge-t-il. Avant de répondre : « Les laboratoires qui avaient intérêt au développement de ces traitements ! » Mieux, chaque année, l'Afem invite 1 000 praticiens dans un palace parisien grâce aux subsides de l'industrie pharmaceutique, Adventis, Procter & Gamble, Servier, etc. « Ces informations ont été fournies au conseil de l'ordre qui m'a poursuivi pour avoir tancé mon confrère, poursuit le Dr Dupagne. J'ai été blâmé en première instance, puis blanchi après que leur authenticité a été confirmée... par Henri Rozenbaum lui-même. » Le décret tant attendu permettra-t-il d'éviter de

telles pressions ? L'absence de sanction en cas de non-respect de la loi laisse craindre le contraire, comme le montre la dernière campagne de l'Association française d'urologie (AFU) en faveur du dépistage systématique du cancer de la prostate. Selon l'OMS, il ne permet pas de réduire la mortalité tout en conduisant à des ablations inutiles. En juillet, deux chercheurs français ont publié leurs conclusions : « Les inconvénients sont certains, les bénéfiques hypothétiques », ont-ils annoncé à l'Agence

France-Presse. Pourtant, le 20 septembre, une accorte jeune femme menaçait sur papier glacé le consommateur pour le compte de l'AFU : « Ne jouez pas votre prostate à quitte ou double ! » Or que lit-on sur le site Internet de l'association à la rubrique information ? « C'est grâce aux partenariats avec l'industrie que l'AFU assure son fonctionnement. » Budget annuel total de l'AFU : 3 millions d'euros. A ce prix-là, les labos tiennent à leur « information » ●
Jean-Claude Jaillette



MAGAZINE

qui s'est montré si docile, si aimable ? Qui devinera qu'une lignée prestigieuse garantit parfois à elle seule l'accès à la publication ? Dernier exemple en date : le romancier Thibaut de Montaigne, neveu d'Antoine Gallimard, offre un pedigree familial qui vaut bien de piètres états de service littéraire.

Mais sait-il que, dans ce monde, on peut tout cumuler ? Être romancier, juré du prix Renaudot, animateur d'une émission littéraire et directeur du *Point*, comme Franz-Olivier Giesbert. Ou cumuler plus encore, comme Frédéric Beigbeder, écri-

vain, éditeur, animateur d'émission de télé, président du jury du prix de Flore et « people » incontournable ? Au surplus, les mandats des jurés littéraires sont sans terme. Une fois coopté dans un jury, l'écrivain n'a plus de souci à se faire. Succès ou pas, ses livres seront rétribués, d'avance, par son éditeur qui redoute le transfert. La chasse est ouverte en permanence. Même à l'Académie française, dont les membres immortels disposent pourtant de revenus et d'avantages. C'est que la vieille dame du quai Conti décerne plus d'une centaine de prix chaque année. Qui

ne voudrait publier un académicien ou lui commander quelques préfaces ? Et à être immortel on n'est pas moins homme et l'on saura montrer sa reconnaissance envers l'éditeur. Le cumul effraye d'autant moins l'académicien qu'il en a usé pour endosser l'habit vert. Jadis chroniqueur, en même temps qu'écrivain, il aura dit tout le bien qu'il pensait de chaque ouvrage écrit par un académicien. Histoire de ne pas arriver inconnu à l'heure des visites... ●
Le service culture de « Marianne »

(1) *Le Journal du dimanche*, 19 août 2007

(2) *Le Journal du dimanche*, 30 septembre 2007